



Mon ex compagne fait sa loi avec mon fils

Par **Daniel0679**, le **12/06/2017 à 21:40**

Bonjour,

Mon ex compagne avec qui j'étais en union libre et qui est la mère de notre petit garçon de 3 ans, vient de me quitter (2 semaines) pour des raisons d'incompatibilité et de ras le bol de notre couple. Elle m'a annoncé un lundi qu'elle me quittait et qu'elle allait s'en aller. Le mercredi elle m'annonce qu'elle a trouvé un appartement, et qu'elle déménage samedi. Ces 5 jours furent sans dialogue et donc à sens unique me concernant. Elle m'a imposé le partage des meubles et donc le fait de vider la chambre de notre fils de tout (vêtements, meubles, jouets, livres...). En 2 jours, impossible de retrouver les même meubles, et donc impossible d'accueillir mon fils pendant 1 semaine (délais de livraison). Cependant, sa chambre est à date, toujours vide et sans quasiment aucune de ses affaires. Elle a refusé 2 conventions (sur mon initiative) en prétextant que le rythme lui plaisait pas. La troisième version, sur les bases de la garde partagée qu'elle a fait à la carte, s'ajoute au refus de signer la saisine du JAF. Je vais donc l'envoyer, malheureusement, sans son accord car peur qu'elle le fasse dans mon dos. J'ai demandé, pour ma première semaine de garde à le garder exceptionnellement le mercredi pour compenser les jours perdus, seulement le mercredi est censé être le sien vu qu'elle ne travaille jamais ce jour là. Elle a donc refusé, avec véhémence en me menaçant d'opter pour la garde exclusive. Elle a tendance à boire régulièrement au point d'être ivre (mauvaise fréquentation) et traîner avec des cocaïnomanes (j'ai découvert cela avec horreur ces dernières semaines). Je suis chef d'entreprise et j'ai toujours subvenu aux besoins de notre couple et de notre petite famille sans interruption, même dans les périodes difficiles. Je souffre de savoir que mon fils subit tout cela. J'ai peur pour lui et cette atmosphère qui le rend malheureux. J'arrondis fortement les angles pour ne pas mettre mon fils dans une situation encore plus stressante mais elle tire sur la corde et se sent invulnérable. Que puis je faire pour la ramener à la réalité ?

Nb1: elle a déposé une main courante pour prévenir de son départ, j'en ai déposé une moi

aussi pour le même motif.

Nb2: Elle s'est retiré du bail en quittant l'appartement pour son nouveau. Elle reste cependant solidaire pendant 6 mois. Suis je en droit de lui réclamer sa part du loyer ? Et ce, même si je payais seul avant ?

Merci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **13/06/2017 à 07:29**

Bonjour, n'hésitez pas à saisir le jar et à demander une garde alternée mais ne parlez au juge de son état alcoolique que si vous avez des preuves. Attention le juge est là pour les intérêts de votre enfant uniquement pas pour gérer vos problèmes et surtout les conséquences de votre ex couple. Oui vous pouvez lui demander sa part de loyer, cordialement

Par **Tisuisse**, le **13/06/2017 à 08:05**

Bonjour,

Vous pouvez aussi demander, via votre avocat, une enquête sociale notamment pour alcoolémie et pour usage de stupéfiants, mais seulement que si vous avez des preuves formelles de ces 2 consommations. Si cela est le cas, le juge ne pourra qu'en tenir compte.